



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

OIF

Question écrite n° 36965

## Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur l'organisation internationale de la francophonie. À l'occasion de son sommet d'octobre 2012, l'organisation internationale de la francophonie a admis comme membre associé le Qatar, pays non francophone. Cette admission a suscité de nombreuses interrogations voire hostilités. Aussi, il lui demande de préciser la position de la France sur la présence du Qatar au sein de l'organisation internationale de la francophonie.

## Texte de la réponse

Le Qatar, où le nombre de francophones est estimé à 180 000 personnes a manifesté au cours des dernières années la volonté de s'ouvrir à la francophonie, notamment à travers la création d'une radio francophone « Oryx FM », la présence de lycées français et la diffusion de la chaîne TV5. A l'appui de leur demande de statut de membre associé à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), les autorités qatariennes ont mis en valeur leur décision d'expérimenter l'enseignement du français dans cinq établissements scolaires publics pilotes et la conclusion de nombreux accords avec des pays membres de la Francophonie, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur. Elles ont également souligné qu'elles adhéraient aux valeurs de la Francophonie telles que la liberté d'expression et le respect de la diversité culturelle. La demande d'adhésion formulée par le Qatar témoigne de l'attractivité forte de la Francophonie et de la place qui lui est reconnue comme acteur du dialogue et de la coopération entre les Etats. Au travers de sa politique d'ouverture, l'OIF souhaite renforcer, avec le soutien de ses membres, la diffusion de la langue française à travers le monde et l'adhésion aux valeurs francophones de paix et de solidarité. La France se réjouit du dynamisme de la Francophonie. Elle estime que cette démarche d'ouverture doit parallèlement s'accompagner de la vigilance nécessaire sur la mise en oeuvre effective par l'ensemble des Etats et gouvernements membres des principes et objectifs en partage au sein de la Francophonie.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36965

**Rubrique :** Organisations internationales

**Ministère interrogé :** Francophonie

**Ministère attributaire :** Francophonie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 septembre 2013](#), page 9410

**Réponse publiée au JO le :** [29 octobre 2013](#), page 11408